

Réaction de Beyond 2015 au
Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies
“La dignité pour tous d’ici 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète”



Beyond2015

Campaigning for a global development framework
after the Millennium Development Goals

Réaction de Beyond 2015 au Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies “La dignité pour tous d’ici 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète” janvier 2015

Beyond 2015 accueille le [rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies](#) – une contribution importante au processus d’élaboration de l’agenda de développement post-2015. Nous vous présentons ci-dessous notre analyse de ce document en deux temps : en premier lieu nous passons en revue et nous appuyons l’appel lancé par le Secrétaire général en faveur d’un **agenda ambitieux et universel, fondé sur l’égalité, l’équité et la participation, et centré sur l’être humain et la planète**. En second lieu nous analysons certaines propositions spécifiques formulées par le Secrétaire général en vue d’atteindre les objectifs de cet agenda.

L’appel à l’action du Secrétaire général

Un agenda universel et ambitieux

Nous partageons l’avis du Secrétaire général selon lequel « Nous sommes faces à un **choix historique**, [et la voie que nous prendrons déterminera si nous pourrons tenir nos promesses ou non] » (paragraphe 2). Notre campagne a régulièrement réclamé un [niveau d’ambition plus élevé](#) et nous avons soulevé des [drapeaux rouges](#) afin de souligner les éléments essentiels à inclure dans un nouveau cadre mondial visant à bâtir un monde équitable, pacifique et durable. Nous sommes contents de voir que le rapport reflète cette ambition à plusieurs niveaux.

Le Secrétaire général souligne que l’universalité est le premier attribut des droits de l’homme et de la justice entre générations (paragraphe 48), et que ceci doit être reflété dans le cadre post-2015. L’universalité de l’agenda exige que chaque pays mette en œuvre des changements en vue du bien commun à l’échelle mondiale.

L’être humain au cœur de l’agenda

En ce qui concerne les thématiques de l’égalité et de l’équité, nous appuyons fermement l’affirmation réitérée par le Secrétaire général selon laquelle **personne ne peut être laissé de côté** (paragraphe 51) dans l’agenda post-2015. Ceci signifie en pratique qu’**aucun objectif ou qu’aucune cible ne saurait être considéré comme atteint tant qu’il ne l’aura pas été pour tous les groupes sociaux et économiques** (paragraphe 65). Si un tel engagement est véritablement pris, nous assisterons à des transformations de grande envergure.

En ce qui concerne la thématique des droits de l’homme, le Secrétaire général souligne que l’agenda post-2015 devra **promouvoir les droits de l’homme pour tous et de façon équitable, de manière pleinement conforme aux normes internationales** (paragraphe 65) et au droit international en vigueur. Nous nous félicitons de l’affirmation selon laquelle les Objectifs de Développement Durable (ODD) devront faire écho au cadre international des droits humains économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, ainsi qu’au droit au développement, surtout en faveur des groupes défavorisés (paragraphe 83).

La reconnaissance des **droits de l’homme fondamentaux** inhérents à la participation, telle que la liberté de la presse et l’accès à l’information, la liberté d’expression, de réunion et d’association, et la reconnaissance de leur fonction de catalyseurs du développement (paragraphe 78) est **particulièrement importante** pour construire un agenda centré sur l’être humain.

Malheureusement, le rapport emploie à plusieurs reprises le terme « accès à » au lieu de « droit à » (paragraphe 17, 69 et 78).

Le rapport est allé au-delà du document final du Groupe de Travail Ouvert (GTO) sur les ODD en mentionnant les **peuples autochtones** et en reconnaissant que leurs savoirs peuvent contribuer de façon positive au développement durable (paragraphe 51, 68, 78 et 123). Les recommandations de défendre les voix des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (paragraphe 78) ; d’assurer l’égalité ; et de prêter

particulièrement attention aux peuples, groupes de population et pays qui ont le plus besoins, y compris les habitants des « zones sous occupation » (paragraphe 51) constituent d'autres éléments positifs de ce rapport.

Cependant, nous craignons que les personnes vivant avec un handicap ne soient pas assez visibles dans le rapport. L'accessibilité, par exemple, semble être définie comme l'accès à la technologie pour les femmes et pour les filles. Les personnes vivant avec un handicap ne sont pas incluses dans les sections liées à l'approche centrée sur l'être humain, ni dans les propos sur les moyens nécessaires à la réalisation de l'agenda, y compris en matière d'éducation (paragraphe 69-71). Ces personnes ne sont pas non plus incluses dans les propos sur l'accès à des systèmes de justice équitables et aux institutions de gouvernance démocratique, ni en ce qui concerne l'engagement réel de la société civile (paragraphe 78). L'absence de référence à la faim et à la malnutrition constitue une autre omission frappante dans ce rapport.

En ce qui concerne l'inégalité mondiale, nous appuyons fermement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une stratégie sérieuse et expéditive en vue de corriger les inégalités internationales opérant au détriment des pays en développement. Un système d'échanges commerciaux multilatéraux plus équitable, la conclusion du Cycle de négociations de Doha, et un meilleur accès à la technologie, aux médicaments et à des investissements à long terme pour les pays en développement, sont essentiels à la réussite de l'agenda post-2015 (paragraphe 95).

Malgré un appel à une croissance inclusive, la question fondamentale de l'« **inégalité** », si clairement soulignée dans les parties introductives du rapport comme étant un thème récurrent et une préoccupation commune aux négociations post- 2015, est **largement absente** des sections ultérieures, et notamment des « éléments essentiels ». La position sur les **inégalités au sein des pays et entre pays** devrait être renforcée et reflétée dans tous les niveaux des négociations à venir sur l'inégalité des opportunités et l'inégalité des résultats. Également absents de ce rapport : la lutte contre les déséquilibres de pouvoir, tels que l'extrême richesse, et d'autres moyens pour réduire les inégalités économiques.

En ce qui concerne les thématiques de la justice et de la paix, nous nous félicitons de l'inclusion de la **justice**, de **sociétés pacifiques** et d'**institutions solides** dans le rapport, y compris la dimension genre accordée aux questions de la protection de la sécurité des personnes, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix, notamment à travers la référence aux mariages précoces et forcés d'enfants (paragraphe 78) et aux personnes déplacées internes (paragraphe 79). Nous nous félicitons également de la reconnaissance, ailleurs dans le document, de l'impact des fonds affectés à la défense sur les fonds publics affectés à la production de biens d'intérêt public (paragraphe 119).

Le rapport indique clairement que le nouveau cadre doit promouvoir une **vision large, préventive et positive de la paix**, fondée sur la réduction de la violence ; la sécurité publique ; l'accès équitable à la justice, aux moyens de subsistance, aux ressources et aux services ; la voix et la participation ; et la lutte contre la corruption (paragraphe 31, 50, 52, 54 et 78). La seule faiblesse du rapport en ce qui concerne les questions liées à la paix est qu'il ne promet pas la lutte contre le trafic d'armes, les impacts négatifs des drogues (et la guerre contre la drogue), le flux d'autres « produits de la guerre », ou tout autre aspect de la criminalité organisée en dehors de la corruption et des flux financiers.

En ce qui concerne les thématiques de l'égalité des genres et les droits de la femme, nous étions déçus de constater le manque d'ambition dans le rapport pour une approche transformatrice et axée sur l'action en vue d'assurer l'égalité des genres, et ceci malgré le fait que le GTO ait mis en évidence de manière très explicite le fait que l'égalité des genres et les droits des femmes sont nécessaires au développement durable.

Le Secrétaire général ne fait qu'une seule référence aux **droits** de la femme (paragraphe 68) et celle-ci est pourtant à la fois loin de garantir pleinement **la santé et les droits sexuels et reproductifs**, et moins ambitieuse que les objectifs proposés par le GTO. Les Etats membres doivent combler cette lacune en incluant une référence à la pleine réalisation des droits sexuels. Les multiples rôles des femmes ne sont pas non plus reconnus, y compris leur rôle essentiel en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le rapport ne reconnaît pas les engagements à réduire et à redistribuer le travail non rémunéré de prestation de soins effectué par les femmes, ni les engagements à assurer la pleine et effective participation des femmes et l'égalité des opportunités pour les postes de direction. Les ODD appelaient à « éliminer toutes les formes de violence contre les femmes », tandis que le rapport de synthèse appel uniquement à une « tolérance zéro » (paragraphe 69).

Le rapport ne contient pas d'analyse plus large des normes sociales qui influencent et perpétuent l'inégalité des genres, ce qui rend difficile de voir comment les initiatives isolées proposées pourront réussir ou livrer un programme de transformation. Tout au long du rapport de synthèse, les « femmes et les enfants » (paragraphe 69 par exemple) sont traités de la même façon. Cette approche ne reconnaît pas les stratégies distinctes nécessaires pour répondre aux droits, aux besoins et aux inégalités de chacun, tout particulièrement les filles adolescentes.

La participation au cœur de l'agenda

Le Secrétaire général rappelle l'engagement en faveur de la **participation active de tous** au développement (paragraphe 7). Les approches participatives sont reflétées tout au long du rapport, et en particulier dans le mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial (paragraphe 147). Nous regrettons que le rapport ne fasse pas référence aux **consultations et aux efforts de recherche menés par la société civile**.

Nous appuyons fermement le message selon lequel la société civile doit être **habilitée** à jouer le rôle essentiel qui est le leur dans ce processus en toute indépendance, et **dotée des moyens nécessaires** à cette fin (paragraphe 129 et 145), ainsi que la reconnaissance de la nécessité d'un engagement significatif de la société civile et de ses défenseurs (paragraphe 78 et 132). Le rapport reconnaît la nécessité de « supprimer les obstacles à la pleine participation des handicapés, des personnes âgées, des adolescents et des jeunes et favoriser l'autonomisation des pauvres » (paragraphe 68) mais **présente toujours les individus comme étant des bénéficiaires du développement plutôt que des agents actifs et des moteurs du changement**.

Les **jeunes** sont mis en évidence dans le rapport en soulignant que « Nous devons passer le flambeau aux jeunes » (paragraphe 3) ; en appelant à ce que les priorités des jeunes soient reflétées dans l'agenda, et à ce que les jeunes puissent participer à, contribuer à et bénéficier du développement (paragraphe 68). Nous étions troublés de constater que les enfants semblent être trop souvent absents ou confondus avec les jeunes. Les voix des enfants devraient également être incluses parmi celles qui doivent être entendues (paragraphe 65).

La planète au cœur de l'agenda

Le Secrétaire général fournit un récit clair et central d'un développement « centré sur l'homme et soucieux de la planète » (paragraphe 49). La protection de l'environnement est articulée au début du rapport (paragraphe 1) et elle est répétée à travers l'ensemble du programme (paragraphe 45). La référence à des **limites planétaires** (paragraphe 75) est également essentielle pour la génération actuelle et les générations futures. **Beyond 2015** ayant lancé un appel en faveur d'un agenda post-centré sur l'être humain et la planète, nous sommes contents de voir les efforts en ce sens. Toutefois, l'occasion n'a pas été saisie de lancer un appel en faveur d'un **découplage absolu entre la croissance économique et la dégradation environnementale** (paragraphe 75), et de renforcer les progrès décisifs proposés par le GTO, y compris un objectif à part entière sur les modes de production et de consommation durables.

Nous estimons que l'accord intergouvernemental final devra explicitement reconnaître les risques fondamentaux pour la sécurité alimentaire et l'eau potable, l'éradication de la pauvreté, les moyens de subsistance, la santé humaine et l'égalité, qui découlent aujourd'hui de la mauvaise gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, et des modes de production et de consommation non durables et inéquitables.

En matière de durabilité et de croissance économique, nous craignons que le Secrétaire général semble souligner la nécessité de conserver une approche basée sur la croissance économique comme étant la solution à nos défis mondiaux, plutôt que de reconnaître que la croissance économique a créé ou a contribué à bon nombre de ces défis. Nous reconnaissons toutefois la mention faite par le rapport sur la nécessité d'une économie au service des individus et la planète. La véritable **transformation de nos économies** (paragraphe 54) ne pourra être atteinte que si nous prenons la voie pour lutter contre les inégalités et les coûts environnementaux et sociaux de l'approche *business-as-usual* ; pour mesurer les progrès « au-delà du PIB » ; et pour respecter les droits de l'homme. Nous nous attendons à ce que les États membres utilisent

le processus de définition de l'agenda post-2015 pour se mettre d'accord sur des réglementations financières complètes et adaptées dans tous les pays (paragraphe 114).

Nous partageons l'avis du rapport selon lequel des dispositifs de financement mixtes ne doivent pas remplacer ou compromettre la responsabilité de l'État de répondre aux besoins sociaux, et qu'il est important que de telles mesures garantissent un bénéfice équitable au public, et qu'elles soient bien contrôlées de manière à garantir leur contribution au développement durable (paragraphe 108). Toutefois, le rapport aurait dû énoncer explicitement les risques liés aux dispositifs de financement mixtes, notamment pour les plus marginalisés.

En matière de changement climatique, le rapport souligne la nécessité de s'attaquer aux facteurs explicatifs des changements climatiques et à leurs conséquences (paragraphe 65) et nous rejoignons le Secrétaire général lorsqu'il appelle aux Etats membres à conclure un réel accord universel sur le climat avant la fin de 2015 (paragraphe 76). Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel **les effets du changement climatique commencent seulement à se faire sentir** (paragraphe 10), et selon lequel la lutte contre les changements climatiques et la promotion des programmes de développement durable sont les deux faces d'une seule et même médaille (paragraphe 49).

Le changement climatique et ses effets incarnent les liens inévitables entre notre modèle de développement actuel et ses conséquences sociales et environnementales. Ces effets exacerbent déjà les inégalités qui existent entre et au sein des pays, et bien que le rapport reconnaisse le fait que le changement climatique doive être abordé « selon le principe de l'équité » (paragraphe 75), ce point n'est pas accentué. Par exemple, le rapport ne contient aucune discussion sur comment les effets du changement climatique impactent sur les inégalités entre pays, alors que ceux qui ont contribué le moins aux émissions de gaz à effet de serre sont les plus touchés par le changement climatique. Au niveau national, la nécessité d'une approche basée sur les droits humains pour mettre en œuvre des moyens d'adaptation au changement climatique devrait être mise en avant.

Le rapport se réfère à la nécessité de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en deçà des 2°C (paragraphe 53) alors que nous préfererions une limite de 1,5°C, même s'il n'y a pas de recommandations en ce sens. Enfin, le rapport fait abstraction de la nécessité de renforcer la résilience des pauvres face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux.

En avant : les propositions du Secrétaire Général

Les six éléments

Nous ne voyons pas clairement le(s) lien(s) entre les six éléments essentiels proposés (section 3.3) et le cadre final des ODD. Nous craignons que la proposition actuelle puisse réintroduire une approche *silo* dans l'agenda. Les six éléments proposés ne semblent pas suffisamment respecter la vision intégrée de l'agenda post-2015 proposée par les États membres au GTO, et ne reflètent pas l'approche transformative et axée sur les droits de l'homme préconisée par les gouvernements, la société civile et les individus.

Par exemple, le fait de subsumer les **inégalités** sous le concept de la « dignité » semble non seulement affaiblir les propositions du GTO, mais aussi oublier les interconnexions entre tous les autres objectifs. Une autre préoccupation majeure est que ces six éléments pourraient conduire au « syndrome de l'ODD 7 ». En d'autres termes toutes les questions qui semblent être liées à l'environnement pourraient être entassées, de nouveau, dans un seul groupe, ainsi mettant en péril une approche intégrée de l'agenda post-2015.

Buts, cibles et indicateurs

Beyond 2015 a déclaré que le document final du GTO est un bon [point de départ](#) pour les négociations intergouvernementales sur l'agenda post-2015. Néanmoins, les **objectifs** du GOT doivent représenter le plancher et non le plafond des ambitions pour un cadre véritable transformatif axé sur les personnes. Nous

partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la quête de solutions efficaces faces à des enjeux contemporains de plus en plus complexes exige un ensemble ambitieux d'objectifs et de cibles (paragraphe 58).

Nous considérons que tout examen technique éventuel des **cibles** proposées devra être fait d'une **manière ouverte et participative** en vue d'**améliorer et de renforcer la proposition intergouvernementale, et non pas de l'affaiblir**. Les efforts visant à établir des cibles « concises » et « réalisables » devront être guidés par la plus haute ambition afin de produire un impact véritablement transformateur dans tous les pays et ne pas affaiblir l'interdépendance et l'intégration des objectifs et des cibles.

Nous sommes d'accord que les **indicateurs** devront être largement ventilés pour tous les objectifs et pour toutes les cibles (paragraphe 83). Au-delà du PIB, le progrès doit « se [mesurer] aussi en termes de bien-être humain, de viabilité et d'équité » (paragraphe 72). La disponibilité et l'**accès aux données**, y compris de données ventilées (paragraphe 46), sont des préoccupations majeures, et le rapport oublie encore la participation active des personnes. Au lieu de se référer à **un monde où tout individu compte**, le rapport met en avant la vision d'un monde où tout le monde « est compté » (paragraphe 31). Le rapport aurait pu appeler plus fermement et clairement à la création d'indicateurs universels et communs, partagés par tous les pays, pour garantir la comparaison des marges de progrès entre Etats.

Nous nous attendons à ce que les États membres mettent à charge du Système des Nations Unies la responsabilité de mener **un processus véritablement participatif et inclusif incluant des experts de la société civile, en vue de développer le projet d'indicateurs de l'agenda post-2015**.

Moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda et partenariat mondial

Nous nous félicitons de la reconnaissance de la nécessité de **mobiliser toutes les sources de financement** - publiques et privées, nationales et internationales – ainsi que tous les flux de financement, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans l'agenda (paragraphe 41, 80 et 87). Les politiques fiscales et macroéconomiques, ainsi que les politiques publiques d'achat doivent être alignées avec les ODD (paragraphe 102 et 103) et une forte appropriation nationale est également nécessaire pour leur mise en œuvre (paragraphe 93 et 101).

L'aide publique au développement (APD) reste la principale source de ressources sans but lucratif pour réduire la pauvreté. Nous appuyons la recommandation clairement énoncée selon laquelle tous les pays développés doivent atteindre l'objectif de 0,7 % pour l'APD (paragraphe 98). Nous nous félicitons également des appels lancés en vue de la création d'un cadre pour les investissements directs à l'étranger (paragraphe 92) ; de la mise en place d'un groupe d'experts techniques chargé d'élaborer un cadre d'action cohérent concernant à la fois le financement de la lutte contre les changements climatiques et l'aide publique au développement (paragraphe 110) ; d'une représentation équitable des pays émergents et en développement international au sein des mécanismes financiers et économiques internationaux de prise de décisions ; et de l'utilisation de solutions innovantes pour mobiliser des ressources publiques supplémentaires pour financer le développement durable (paragraphe 95). L'appel à la création d'un **comité intergouvernemental sur la coopération fiscale** (paragraphe 115) devrait également être étudié sérieusement par les États membres. Nous sommes aussi très heureux de la reconnaissance des mécanismes de mise en œuvre non-financiers – tels que le bénévolat – comme des moyens de mise en œuvre puissants et transversaux (paragraphe 131).

L'accès aux technologies sera crucial dans notre parcours vers le développement durable post-2015. Nous espérons donc que les négociations post-2015 permettront de fixer les modalités d'un mécanisme d'appui à la technologie, y compris pour les pays les moins avancés (PMA) (paragraphe 126). Il est également important de s'assurer que les régimes de propriété intellectuelle et l'application plus souple des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) soient parfaitement conformes aux ODD (paragraphe 126). Le rapport propose également de créer « avec la participation de toutes les parties prenantes, un portail numérique mondial recensant et complétant les initiatives en

cours » (paragraphe 125). Il est important de prendre en considération le fait que ce portail numérique n'est peut-être pas le meilleur outil pour engager les plus pauvres et les plus marginalisés.

En ce qui concerne le **partenariat mondial**, celui-ci devrait être axé sur les besoins des plus vulnérables et la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile (paragraphe 81). Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que chaque organisation multilatérale devrait suivre les **normes qui régissent le travail, l'environnement, les droits de l'homme, l'égalité et la viabilité** (paragraphe 95). Tout aussi important est l'appel en faveur d'outils de mesures axés sur le progrès social, la justice, la sécurité, l'égalité et la viabilité, et tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté (paragraphe 135), ainsi que l'appel en faveur des déclarations obligatoires des entreprises sur leurs activités (paragraphe 104).

Un mécanisme participatif de reddition de comptes, de suivi et d'évaluation

Beyond 2015 appuie la nécessité d'instaurer un cadre de suivi (paragraphe 23 et 142) et de reddition de comptes (paragraphe 148) rigoureux et participatif pour les ODD. Comme le souligne le rapport, une réelle reddition de comptes serait ancrée au niveau national « au plus près de la population » (paragraphe 149). Le cadre de reddition de comptes doit également être soutenu par un environnement propice à une éducation civique forte, au respect des droits civils et politiques, et à l'accès à et à la participation à la collecte de données ventilées. La section sur le suivi, l'évaluation et le *reporting* ne mentionne pas la participation citoyenne (y compris des enfants et des jeunes) et présente les citoyens comme étant surtout des bénéficiaires plutôt que des acteurs actifs dans la mise en œuvre et dans la reddition de comptes.

Nous appuyons la volonté de s'assurer que les résultats des processus de reddition de comptes au niveau local et national soient incorporés aux niveaux régional et international, créant ainsi un cadre mondial robuste et multi-facettes de reddition de comptes pour suivre la conformité des actions de tous les acteurs du développement avec leurs engagements. Bien que le rapport souligne la nécessité des « normes universellement reconnues » ; des « engagements pris au niveau mondial » et des « règles communes » (paragraphe 146), ceux-ci ne sont pas reflétés dans les recommandations qui suivent.

Nous nous attendons à des recommandations plus claires concernant le rôle du **Forum politique de haut niveau (HLPF)** en matière de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des nouveaux objectifs. Nous aimerions voir des suggestions claires qui relient l'« examen des progrès », le « partage des connaissances » et la responsabilisation de tous les acteurs vis-à-vis tous les individus, et qui ancrent le mécanisme de suivi et d'évaluation dans la reddition de comptes vis-à-vis du peuple (paragraphe 56).

Pour conclure

Beyond 2015 réitère les paroles du Secrétaire général : « **La transformation est notre maître mot** » (paragraphe 4). Nous nous attendons à ce que nos dirigeants fassent preuve de **direction politique et de courage** dans la prochaine phase des négociations post-2015 qui sera cruciale. Pour que des changements puissent être réalisés, le processus post-2015 doit être pleinement transparent et inclusif, et doit être approprié par tous les acteurs, en particulier les individus et la société civile.

*Force est de constater que, puisque nous avons ouvert grand la porte, la **légitimité** du processus dépendra pour une bonne part de notre capacité de **faire passer les principaux messages reçus dans le document final**. Ce n'est pas le moment de céder à l'opportunisme politique, ou de se contenter du plus petit dénominateur commun. Si nous voulons être à la hauteur des nouvelles menaces, mais aussi des nouvelles chances qui s'offrent à nous, il faudra **beaucoup d'ambition et un plan qui soit véritablement porteur de changement, participatif et adapté aux besoins**.*

Rapport de synthèse du Secrétaire général, paragraphe 20

Statut de ce document

Ce document est publié au nom du groupe de travail de **Beyond 2015** sur le rapport de synthèse du Secrétaire général.

Le processus d'élaboration de la réaction de Beyond 2015 au rapport de synthèse du Secrétaire général est le suivant:

- Un appel a été lancé début novembre 2014 demandant aux organisations participant à Beyond 2015 de rejoindre le groupe de travail. 62 organisations ont rejoint le groupe de travail.
- Un séminaire en ligne fut organisé le 26 novembre en vue de fixer un calendrier et de cibler notre réponse.
- Un Google doc fut ouvert entre les 5 et 12 décembre afin de réunir les commentaires et les prises de positions des organisations participantes.
- Un autre séminaire en ligne fut organisé le 9 décembre afin de réviser les commentaires centraux et les positions des participants.
- Ces commentaires furent examinés par le Secrétariat, avec l'aide de bénévoles du Groupe de travail.
- Un rapport résumant ces commentaires fut partagé pour recueillir des commentaires, entre les 16 et 18 décembre.
- Le Secrétariat finalisa le rapport le 18 décembre.
- Le sens ainsi que la conformité de tous les commentaires et de toutes les recommandations avec la Vision, le But, les Valeurs et les Critères de Beyond 2015 (VPVC) et avec les Drapeaux Rouges, fut vérifiée par le Secrétariat de Beyond 2015.

Merci à tous les individus des organisations suivantes qui ont commenté le rapport et qui ont contribué à la réaction ainsi qu'aux recommandations de Beyond 2015 :

- Academic Researcher, Mexico
- AGSP, Peru
- Asia Development Alliance (ADA), Korea
- B2015 Regional Coordinator, Africa, UWASNET Uganda
- B2015 Regional Coordinator, Asia, CCC Cambodia
- B2015 Regional Coordinator, Europe, CONCORD Belgium
- B2015 Regional Coordinator, Latin America, ACCION/Mesa de Articulación Chile
- B2015 Regional Coordinator, Pacific, PIANGO Fiji
- Belgian NGO platform, Belgium
- Beyond 2015 Philippines, Philippines
- Beyond 2015 Sweden, Sweden
- Bioregional, US
- CAFOD, UK
- Campaign2015+ International, Nigeria
- CAN International, Mexico
- CCC, Cambodia
- Centre for Sustainable Development and Education in Africa, Nigeria
- CEPEI, Colombia
- Child Fund Alliance, US
- Civicus, US
- CNONGD, Congo
- Concern, UK
- Consultative Group on Early Childhood Care and Development, Canada
- Coup de Pouce ONGD, Democratic Republic of Congo
- Development Indian Ocean Network (DION), Mauritius
- Development Reality Institute, Zimbabwe
- Diakonia Bangladesh Country Office, Bangladesh
- FANSA (Freshwater Action Network South Asia), India
- Forum Civil Peace Service (forumZFD), Germany
- Foundation For Environmental Rights, Advocacy & Development (FENRAD), Nigeria
- Glonal Fokus, Denmark
- IDA, US
- IFP, France
- INFID, Indonesia
- International Center for Not-for-Profit Law, US
- Islamic Relief, UK
- IWHC, US
- KEPA, Finland
- Kimpact Development Initiative, Nigeria
- Korea Civil Society Forum on International Development Cooperation (KoFID), Korea
- Mopawi, Honduras
- Newcastle University, UK
- Organization for Progressive African Movement, Uganda
- Participate, Kenya
- Plan International, US
- Ravi Sustainable WASH Development Organization, Pakistan
- Restless Development, UK
- Sierra Exportadora, Peru
- Sightsavers, UK

- Southern African Liaison Office (SALO), South Africa
- The Advisor.com, Switzerland
- Universal Rights Group, Switzerland
- Voice Africa Future, Uganda
- VSO, UK
- WaterAid Uganda, Uganda
- World Vision, US
- World Youth Foundation, Malaysia
- WWF, UK

Diversité des opinions au sein de la société civile

Bien que les organisations participant à Beyond 2015 aient des points de vue divers sur le contenu d'un cadre post-2015, la campagne travaille en synergie pour réaliser les résultats suivants :

- Un cadre global, multi-thématique et transversal succèdra aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, reflétant les prises de position de Beyond 2015.
- Le processus pour développer ce cadre est participatif, inclusif, et sensible aux voix des personnes directement affectées par la pauvreté et par l'injustice.

Il y a eu un fort degré de consensus sur les questions prioritaires à mettre en évidence dans la réaction de 2015 au rapport de synthèse du Secrétaire général, et aucune différence de fond n'a émergé au cours de ce processus - les défis ont consisté à établir des recommandations courtes et concises.

Pour contacter Beyond 2015:

Leo Williams, International Coordinator, lwilliams@beyond2015.org

Naiara Costa, Advocacy Director, ncosta@beyond2015.org

www.beyond2015.org

Twitter @beyond2015

Beyond2015

